

*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-230127-0136

ARRETE N° ARR/2023/ST/061

Nous, Maire de la Ville de HEM,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
 Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
 Considérant que le **déménagement au 12 square des Peupliers à Hem** de Monsieur FEURAY Edouard va créer une gêne aux usagers et empiétera sur le domaine public, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le 11 février 2023, de 7h00 à 20h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, considéré comme gênant, sera interdit face au 12 square des Peupliers à Hem et exclusivement réservé aux véhicules de déménagement.

ARTICLE 2 : Le 11 février 2023, de 7h00 à 20h00, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par Monsieur Edouard FEURAY (Hem).

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilévia, à la Sté Esterra et à Monsieur Edouard FEURAY – 12 square des Peupliers – 59510 HEM.

Fait à HEM, le - 8 FEV. 2023



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM